Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-217400423-20261019-B_163_2026-DE

Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
MAIRIE DE BONNEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze octobre à 19h30, le conseil municipal dûment convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni salle consulaire - mairie de Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice 33
Présents 27
Absents représentés 4
Absents 2

VOTES :
POUR 31
CONTRE 0
ABSTENTION 0

ÉTAIENT PRÉSENTS (27) :
Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur PITTET Dominique, Madame LARA LOPEZ Jessica, Monsieur LATHUILLE-NICOLLET Anthony, Madame COFFY Géraldine, Monsieur MERCIER Julien, Madame PERRIN-GOTRA Caroline, Monsieur CLERC Mathieu, Monsieur BODO Lionel, Madame VAZQUEZ-YANEZ Annick, Monsieur BOISIER Lucien, Madame ENGASSER Stéphanie, Madame JIMENEZ Dominique, Monsieur MALLINJOUD Jean-Paul, Madame JORAT Josiane, Madame PECOT Chanmany, Monsieur SIMSEK Ferat, Madame CHABORD Magali, Madame HAUDIQUET Fanny, Madame UBERTI Sandrine, Monsieur THABUIS Florent, Madame BOZON Sandra, Monsieur SEIGLE-VATTE Raymond, Monsieur SADDIER Martial, Madame GAY Agnès, Monsieur BASTID Arnaud, Madame DUCRETTET Léa

ABSENTS REPRÉSENTÉS (4) :
Madame BENAMMAR Samira a donné pouvoir à Madame LARA LOPEZ Jessica, Monsieur PERRILLAT-AMEDEE Vincent a donné pouvoir à Monsieur LATHUILLE-NICOLLET Anthony, Madame SANTOS DOS REIS Maria Inès a donné pouvoir à Madame VAZQUEZ-YANEZ Annick, Monsieur DELULLIER Pierre a donné pouvoir à Madame DUCRETTET Léa

ABSENTS (2) :
Monsieur MORRHAD Youcef, Monsieur CHERIF Ahmed

Madame Léa DUCRETTET est désignée secrétaire de séance.

N°B_163_2026 : Attribution d'une subvention à l'association " Thuet Animation "

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-25 ;
VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ;
VU la délibération n° B_062_2026 du conseil municipal du 23 avril 2026, portant approbation du budget primitif principal 2026;
VU la délibération n°B_096_2026 du conseil municipal du 29 juin 2026 portant approbation du budget supplémentaire principal 2026 ;
VU la délibération n°B_133_2026 du conseil municipal du 27 juillet 2026 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal 2026 ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'association « Thuet Animation » ;
CONSIDÉRANT l'intérêt local des activités proposées par l'association ;
CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Bonneville de soutenir les initiatives associatives favorisant le lien social, les rencontres et la convivialité entre les habitants ;
CONSIDÉRANT que l'association « Thuet Animation » sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € afin de lui permettre de poursuivre et de structurer ses activités ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 074-217400423-20261019-B_163_2026-DE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'association « Thuet Animation », créée depuis environ un an et présidée par Monsieur Glenn Michel, a sollicité auprès de la commune de Bonneville l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € au titre de l'année 2026.
L'association « Thuet Animation » a pour vocation de proposer des activités et des moments de convivialité, notamment à destination des anciens du village et des environs.
Depuis sa création, l'association est dans une phase de développement et de structuration de ses activités. Elle souhaite poursuivre et développer les actions mises en place et proposer de nouveaux temps de rencontre et d'animation.
La subvention sollicitée a pour objectif de contribuer au fonctionnement général de l'association, notamment aux dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ses activités.
La commune de Bonneville souhaite soutenir les initiatives associatives qui contribuent à l'animation locale, à la convivialité et au maintien des relations entre les habitants.
Cette aide s'inscrit dans une démarche d'accompagnement de la vie associative locale, en permettant à une association récemment créée de disposer des moyens nécessaires à la poursuite et au développement de ses actions.
À travers ses activités, l'association souhaite favoriser les rencontres, les retrouvailles, le partage et la solidarité, et contribuer ainsi au maintien du lien social entre les habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'association « Thuet Animation », au titre de l'année 2026.
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance	Maire
Léa DUCRETTET	Stéphane VALLI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville de Bonneville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.